



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE  
DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR

MINISTÈRE  
DU REDRESSEMENT  
PRODUCTIF

MINISTÈRE  
DE L'ARTISANAT,  
DU COMMERCE ET DU TOURISME

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

*Séance du 8 octobre 2013*

**Interventions de :**  
**M. Benoît HAMON**

*Ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation*

**M. HAMON.**- Merci, Monsieur le ministre. Je vais être assez bref.

Malgré tout, ce budget a des finalités politiques, indépendamment des éléments de contexte macroéconomiques qui ont été évoqués par le ministre de l'économie et des finances, le ministre du budget et plusieurs d'entre vous, sur lesquelles je peux comprendre qu'il y ait des appréciations différentes.

Je voudrais juste rappeler que la finalité politique de ce budget est de contribuer à la création de 8 800 postes dans l'éducation nationale. Il y a là un objectif politique, la stabilité globale des effectifs, et, à l'intérieur de cela, une priorité politique fixée par ce gouvernement : l'éducation nationale. Je vous rappelle cet élément de contexte. Il y a aussi la police et la justice. Mais il est nécessaire de resituer ce que sont les finalités politiques qui sont recherchées par le gouvernement sur ce point.

Je vais évoquer la situation de la DGCCRF. Elle a été victime d'une double lame : la RGPP plus la RÉATE ont contribué -plusieurs d'entre vous l'ont dit- à désorganiser profondément cette administration et à faire perdre de l'identité métier. C'est la raison pour laquelle, dès l'année dernière, nous avons souhaité stabiliser les effectifs ; dès cette année, nous avons souhaité augmenter les effectifs de la DGCCRF, de manière modeste mais illustrant la volonté de discernement qui est la nôtre dans l'approche de telle ou telle administration, celle-ci ayant été, comme l'a dit le ministre de l'économie à l'instant, particulièrement abîmée par les cinq dernières années.

Il est certain que, pour ce qui concerne la DGCCRF, le sort de l'organisation territoriale est indissociable de la question des effectifs. C'est la raison pour laquelle nous avons porté en CIMAP, avec Pierre MOSCOVICI, la volonté de promouvoir une organisation différente. Cela a justifié une conclusion du dernier CIMAP (la fameuse position n° 34) qui singularisait la situation de la DGCCRF. Ce n'est donc pas un arbitrage perdu. S'il avait été perdu, la CCRF aurait été traitée comme toutes les autres administrations qui ont, parfois, à souffrir de cette organisation nouvelle dans les DDI. Il y a là, au contraire, la volonté de singulariser la situation de notre administration.

Une mission a été confiée à M. de JEKHOWSKY et à Mme HOMOBONO pour, d'ici au 15 novembre, en concertation avec vous-mêmes, réfléchir aux conditions dans lesquelles nous

sommes en capacité de restaurer la chaîne de commandement, la chaîne hiérarchique, et de redonner de l'identité métier aux agents sur le territoire.

L'objectif est que, face aux missions des agents sur le terrain, à leurs contraintes, nous puissions retrouver une capacité, au-delà de leur polyvalence, à répondre, et de manière aussi réactive que dans le passé, aux orientations fixées en priorité par la DGCCRF, mais aussi parfois par la commande politique, comme lors de l'affaire de la viande de cheval.

Mi-novembre, nous aurons ce rapport. J'ai pris l'engagement que, d'ici à la fin de l'année, en lien avec vos organisations (en tout cas celles que j'ai rencontrées la semaine dernière), nous puissions prendre des décisions qui nous amènent à faire des propositions, comme nous l'a demandé le Premier ministre, sur l'organisation future de la CCRF dans les territoires.

Tel est ce que je voulais vous dire. À cela, je rajoute le fait que nous nous sommes déclarés ouverts à une discussion sur la question des risques psychosociaux. Ils naissent de la désorganisation de l'administration. Il est incontestable que cette question de la réduction et de la prévention des risques psychosociaux est une actualité pour ce qui concerne la CCRF. La question du régime indemnitaire des agents CCRF sera également sur la table.

Il y a donc une volonté d'épouser ou d'embrasser une problématique plus générale.

Je me réjouis de la volonté qui a été celle du ministre de l'économie et des finances et du ministre du budget de répondre favorablement à la demande des agents CCRF, de leurs organisations syndicales et de la direction, de permettre à cette direction de voir ses effectifs augmenter, ce qui la singularise sans doute dans Bercy.

De ce point de vue, c'est une fusée à plusieurs étages. Nous avons commencé par la stabilisation, nous augmentons modestement les effectifs, nous engageons une réflexion sur la réorganisation territoriale. Nous avons encore devant nous du travail, j'en suis parfaitement conscient. Nous considérons que des signaux tout à fait positifs ont été donnés à l'endroit des agents de la CCRF.

\* \* \*